

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO

BELGE

COMITE DE DIRECTION

61ème séance

Samedi, 15 mai 1937, à 10 heures.

PROCES-VERBAL

PRESENTS:

MM. V.VAN STRAELEN,	Président
J.RODHAIN,	Vice-Président
M.Van den ABEELE,	Délégué de Monsieur le Ministre des Colonies
J.MAURY,	
W.ROBYNS,	
J.WILLEMS	Membres.

EXCUSES:

MM. R.BOUILLENNE,	
A.SCHOEP,	
H.SCHOUTEDEN	Membres.

=====
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DEUX SEANCES PRECEDENTES.

Le Procès-Verbal de la 59ème séance (17 avril 1937) et celui de la 60ème séance (21 avril 1937), sont approuvés à l'unanimité.

DECISION 447.

RETOUR DU COLONEL R.HOIER.

Le Colonel R.HOIER est rentré d'Afrique, après avoir fait à Rutshuru un nouveau séjour de trois années, en qualité de Conservateur du Parc National Albert. Le Comité de Direction décide d'allouer au

Colonel R.HOIER le traitement de congé en Europe.

DECISION 448.

RELEVÉ DES PLUVIOMETRES TOTALISATEURS DU KARISIMBI
ET DU BUGOYE.

Par sa décision 415, 58ème séance du 20 février 1937, le Comité avait marqué son accord pour que le relevé du pluviomètre totalisateur du Karisimbi soit effectué, deux fois par an, par le Conservateur de Rutshuru.

Les rapports du Conservateur signalent que Monsieur le Commissaire de la Province de Costermansville a demandé à notre représentant d'effectuer non seulement le relevé du Karisimbi, mais aussi celui de la montagne Ndalingi (Bugoye). Ce dernier relevé occasionne au Conservateur un déplacement de dix jours, et ne lui permet pas, comme c'est le cas pour le Karisimbi, de visiter le Parc. Le Conservateur se trouve également empêché de faire parvenir en temps utile en Europe les documents comptables et le rapport du mois écoulé.

Le Comité décide de s'adresser au Département des Colonies, en demandant que ce relevé soit effectué par le personnel de la station météorologique de Tshibinda, qui n'est pas plus éloignée du pluviomètre du Bugoye que ne l'est la station de Rutshuru.

DOSSIER DE LA CONFERENCE DE KATWE.

Le Vice-Président a pris connaissance du compte-rendu de la conférence qui réunit à Katwe les délégués du gouvernement de la Colonie et ceux de l'Uganda, dans le but de faire adopter par le gouvernement britannique les mêmes mesures de protection, pour le Ruwenzori et le lac Edouard, que celles en vigueur en territoire congolais.

Monsieur le Docteur RODHAIN émet l'avis qu'il serait difficile d'interdire aux indigènes de se rendre à Katwe, où ils vont chercher le sel. C'est le seul endroit en dehors du Rumoka, où ils peuvent l'obtenir. C'est au cours de ces voyages qu'ils contractent la maladie du sommeil. La seule chose à faire serait de déboiser complètement la route qu'ils suivent, afin d'offrir aux tsé-tsé un minimum de refuges. Il faudrait aussi que les services médicaux belges et anglais se tiennent en contact pour la lutte contre la maladie du sommeil.

Le Vice-Président propose de rédiger les opinions qu'

il vient d'énoncer, et marque son accord pour qu'il en soit fait part à Monsieur le Ministre des Colonies.

DECISION 449.

ORCHIDEES DU PARC NATIONAL ALBERT.

Monsieur le Professeur W. ROBYNS rappelle qu'il existe au Parc National Albert de fort belles espèces d'orchidées, qu'il serait du plus haut intérêt de posséder vivantes au Jardin Botanique de l'Etat. Malheureusement, les organismes de transport, 'Vicicongo' par exemple, refusent de se charger du transport de plantes vivantes : elles exigent, en cours de route, certains soins, et, de plus, doivent être accompagnées d'un certificat phytopathologique.

Le Comité décide que notre institution se mettra en rapport avec l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, pour le prier de bien vouloir faire procéder au transport de ces orchidées par les soins d'une de ses stations.

DECISION 450.

VOYAGE AUX ETATS-UNIS DE MONSIEUR J. WILLEMS, MEMBRE DU COMITE.

Monsieur J. WILLEMS s'excuse de devoir s'absenter pour l'Assemblée Générale de la Commission Administrative, le 12 juin prochain. A cette date précise, il s'embarquera pour les Etats-Unis, où il est invité par la C.R.B.

Le Comité décide d'avertir Monsieur A. DENIS du prochain séjour à New-York d'une personnalité faisant partie du Comité de Direction. Si l'occasion s'en présente, des entretiens du plus haut intérêt pourront avoir lieu.

DECISION 451.

SUBSIDE SOLLICITE PAR MONSIEUR L. HERMANS.

Monsieur J. WILLEMS, Directeur du Fonds National de la Recherche Scientifique, a reçu de Monsieur Louis HERMANS, une nouvelle demande de subside. De son côté, l'Institut a été saisi de la question par Monsieur le Professeur DEHALU.

Monsieur L. HERMANS, parti au Congo pour les travaux de l'ANNEE POLAIRE INTERNATIONALE, a étendu au Parc National Albert ses recherches destinées à l'établissement de la Carte magnétique de la Colonie. C'est la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge qui a financé, par un crédit de

55.000 francs, les travaux accomplis au Parc. Le Fonds National de la Recherche Scientifique avait déjà accordé deux subsides. La Société des Mines d'Or de Kilo-Moto intervint à son tour, en vue d'obtenir une carte de la région de ses concessions.

Actuellement, Monsieur L. HERMANS a entamé les ressources réservées à son voyage de retour. Sans nouveau subside, il lui sera impossible de regagner l'Europe, avec tout son matériel d'étude.

Le Comité décide d'intervenir pour une somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS FRANCS; le Fonds National de la Recherche Scientifique versera un montant équivalent. Ce nouveau crédit est destiné aux frais du voyage de retour de la mission HERMANS et constitue la toute dernière intervention de l'institution.

DECISION 452.

PRIX DE VENTE EN AFRIQUE DU MANUEL " ANIMAUX PROTEGES " .

L'envoi en Afrique des brochures " ANIMAUX PROTEGES " entraîne, outre des frais de transport élevés, le paiement de droits d'entrée.

Le Comité décide de vendre ce manuel, en Afrique, au prix de vingt francs.

DECISION 453.

LETRE EMANANT DU CONSERVATEUR DE MUTSORA, LE LIEUTENANT-COLONEL H. HACKARS, EN REPONSE A LA NOTE DE MONSIEUR GATTI SUR LA PROTECTION DE L'OKAPI.

Tous les Membres du Comité ont reçu copie de la très intéressante lettre adressée par le Lieutenant-Colonel HACKARS à la suite de la note du Commandatore A. GATTI sur la protection de l'Okapi.

Le Comité exprime sa reconnaissance à Monsieur HACKARS pour la compétence avec laquelle il a rédigé son exposé.

Il est décidé d'en transmettre copie à Monsieur le Ministre des Colonies, en le priant de porter le document à la connaissance de Monsieur le Gouverneur Général de la Colonie. Le Département pourrait utilement insister auprès de cette personnalité sur l'importance qu'il y aurait à instaurer sans retard des réserves à Okapis soigneusement surveillées.

DECISION 454.

LETTRE DU LIEUTENANT-COLONEL H.HACKARS SUR LA CREATION DE RESERVES A OKAPIS.

Monsieur le Lieutenant-Colonel HACKARS a également étudié la proposition de création de deux réserves à Okapis, émanant du Département des Colonies.

Notre représentant propose la création de deux réserves, respectivement dans la région d'Irumu et de Buta, qui présentent de multiples avantages : elles sont éloignées l'une de l'autre, ce qui rend difficile la propagation d'une épizootie éventuelle. Elles sont différentes d'aspect, leur altitude n'étant pas la même.

Le Comité exprime ses remerciements à l'adresse du Conservateur, et décide de transmettre ses projets à Monsieur le Ministre des Colonies, en recommandant leur mise à exécution.

DECISION 455.

TRAVAUX CARTOGRAPHIQUES AU LAC ALBERT.

Monsieur l'Ingénieur en Chef J.MAURY signale qu'une mission cartographique travaille en ce moment au Lac Albert. Il serait facile d'étendre les observations jusque dans la région du futur Parc National de la Garamba, situé dans les environs.

Le Comité décide de recommander à Monsieur le Ministre des Colonies d'étendre les travaux dans la région des Uele, le personnel étant déjà sur les lieux.

DECISION 456.

CIRCULATION DANS LES PARCS NATIONAUX DES CHARGES DE MISSION ET MEMBRES DU PERSONNEL D'AFRIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL POUR L'ETUDE AGRONOMIQUE DU CONGO BELGE. - RECOLTES EVENTUELLES.

Une lettre du Conservateur de Rutshuru demande si l'institution serait disposée à faire bénéficier de la gratuité de séjour les chargés de mission et membres du personnel d'Afrique de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge passant par les Parcs Nationaux. Ces personnes pourraient-elles, comme le cas s'est déjà présenté, opérer des récoltes d'insectes par exemple?

De nombreux abus pourraient se produire si le Comité accordait la gratuité de séjour aux visiteurs précités. Il est décidé de porter la question à la connaissance de Monsieur le Président du Comité de Direction de l'In-

stitut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, en demandant son avis. Il serait sage de faire bénéficier des avantages énumérés en premier lieu les seules personnalités recommandées par les services métropolitains de cette institution.

Pour ce qui concerne les récoltes, il faut observer que des matériaux provenant du Congo Belge figurent dans les collections de Musées étrangers, à qui elles ont été données, au détriment de nos institutions nationales, par des chercheurs peu scrupuleux, alors qu'ils étaient au service d'organismes belges.

Il se pourrait que les récoltes provenant des parcs nationaux suivent le même chemin, ou soient simplement soumises pour étude à des spécialistes autres que ceux chargés par nous de l'examen des collections rapportées par nos chercheurs. Il en surgirait de nombreux conflits.

Le Comité estime qu'il vaut mieux refuser tout droit de récolte aux visiteurs n'ayant pas la qualité de chargé de mission de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

DECISION 457.

CARTES DU MEMOIRE DE MONSIEUR HUBERT DAMAS (Décision 430, 59^{ème} séance, 17 avril 1937).

Monsieur l'Ingénieur MAURY possède une carte au 1/100.000 de la région des parcs nationaux. Il doit la faire réduire au 1/200.000, pour ses services.

Le Comité décide que cette réduction sera utilisée pour le Mémoire de Monsieur DAMAS. On y ajoutera les données recueillies par ce chargé de mission. Les cartes seront prêtes pour l'époque où le Mémoire sortira de presse.

DECISION 458.

COMMUNICATION DE MONSIEUR H. DAMAS AU PROCHAIN CONGRES DES LIMNOLOGUES, PARIS, 1937.

Monsieur Hubert DAMAS sollicite l'autorisation de faire, au prochain congrès des Limnologues, une communication sur les études qu'il a réalisées aux lacs du Parc National Albert.

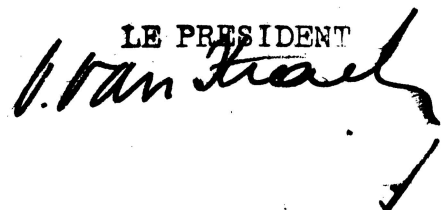
Le Comité marque son accord, en insistant sur le fait que la primeur des résultats de la mission DAMAS doit être réservée à l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

La séance est levée à 11 heures 45'.

LE VICE-PRESIDENT



LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN